

Concours photo « ambiance polar »

Du mercredi 1^{er} octobre au jeudi 30 octobre 2025

Règlement disponible à l'accueil de la médiathèque et sur le portail : mediatheque.lecroisic.fr

Règlement du concours photo

Préambule - Le concours est organisé par la médiathèque Le Traict d'encre, 5 rue de la Duchesse Anne - 44490 Le Croisic.

Article 1 – Thème et dates du concours

La médiathèque Le Traict d'Encre organise un concours photo autour du polar.

Inspirez-vous des couvertures de romans policiers : atmosphère sombre, mystère, personnages intrigants... et créez votre propre mise en scène, digne d'une jaquette de thriller ou d'un film noir.

La mise en scène pourra être en solo ou en groupe, au choix, au sein de la médiathèque ou dans un autre lieu. Les montages sont autorisés.

Le concours se déroule du 1^{er} au 30 octobre 2025 selon les modalités du présent règlement.

Les photographies seront exposées dans la médiathèque au fur et à mesure de leur dépôt.

Les lauréats seront sélectionnés à l'issue du concours. L'annonce sera faite le **4 novembre 2025**.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert aux photographes amateurs de tout âge : enfants, adolescents ou adultes, dans la limite d'une production par participation.

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours (annexe 1).

Les mineurs participants devront impérativement être inscrit par l'intermédiaire d'un responsable légal.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 3 - Le jury et les critères de sélection

Le jury est composé des membres de l'équipe de la médiathèque le Traict d'Encre.

Les critères de sélection :

- La photo doit être en adéquation avec le thème du concours ;
- Les candidats seront évalués selon la pertinence par rapport au thème ainsi que l'originalité et les qualités esthétiques des clichés.

Article 4 – Les conditions de dépôt

- 1 photographie par participant maximum ;
- Envoi par mail de votre photo à mediatheque@lecroisic.fr ou dépôt sur une clé USB à l'accueil de la médiathèque ;
- La photo devra avoir une dimension maximale de 21 x 29.7 cm (A4) et être au format jpg ;
- Il faudra donner un nom à votre fichier : titre de la photo et nom du photographe.

Par exemple : Polar_noir_Dupont.

Article 5 – Garanties et droits

En participant au concours :

- Chaque participant certifie sur l'honneur qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales.
- Chaque participant certifie qu'il est seul détenteur des droits d'exploitation attachés à ces photos et qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque les photos peuvent mettre en cause le droit des personnes sur leur image (*modèle d'autorisation en annexe 2*).

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Les responsables du concours se réservent le droit de refuser les photos hors sujet.

Les responsables du concours se réservent le droit de refuser les photos susceptibles de porter atteinte à la sensibilité du public, ayant un caractère manifeste d'injure, de racisme, d'obscénité, de pornographie, de violence, religieux et de publicité commerciale.

Article 6 - Autorisations

Les concurrents donnent l'autorisation à la médiathèque du Croisic :

- D'exposer leurs photographies à la médiathèque ;
 - D'utiliser les photos des gagnants sur le site internet de la commune, les réseaux sociaux de la ville et de la médiathèque, le portail de la médiathèque et le bulletin communal sans limitation de temps.
- Toute autre utilisation des photos devra faire l'objet d'une demande à leurs auteurs. Aucune utilisation commerciale ne sera faite de ces clichés.

Article 7 – Information des gagnants et remise des récompenses

Les trois meilleures photos seront récompensées à l'issue du concours. Les lauréats seront informés dès le mardi 4 novembre par téléphone.

Chaque gagnant sera récompensé par un prix en rapport avec la thématique.

Article 8 - Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du concours photos sont enregistrées dans un fichier informatisé par la médiathèque Le Traict d'encre de la Ville du Croisic pour permettre le bon déroulement du concours photos La base légale du traitement est « la personne concernée a consenti au traitement »

Les données collectées sont communiquées aux seuls destinataires suivants : Agents de la médiathèque Le Traict d'encre. Elles sont conservées pendant 5 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par mail à dpo.lecroisic@cap-atlantique.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.